

# REPUBLIQUE DU SENEGAL



## MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DES UNIVERSITES ET DES CUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

\*\*\*\*\*

## UNIVERSITE CHEIKH ANTA DIOP DE DAKAR



## INSTITUT NATIONAL SUPERIEUR DE L'EDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT (INSEPS)

### MONOGRAPHIE

*En vue de l'obtention du Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Inspecteur  
d'Education Populaire de la Jeunesse et des Sports  
(CAIEPJS)*

Thème :

## **POUR UNE POLITIQUE D'IMPLANTATION ET DE GESTION D'INFRASTRUCTURES SPORTIVES EN REPUBLIQUE DU TOGO**

*Présentée et soutenue par :*

**M. AMEDOME Fanlomè Komi**

*Sous la direction de :*

**M. Garang COULIBALY**

*Expert Sportif (Sénégal)*

**« PROMOTION 2008-2010 »**

# DEDICACES

Je dédie cette monographie à :

DIEU TOUT PUISSANT pour sa grande miséricorde.

Mes parents défunts. Que la terre leur soit légère, qu'ils trouvent une place auprès du Seigneur notre Dieu.

Tous les membres de ma famille

Ma femme et tous mes enfants. J'espère que mon retour vous fera oublier toutes les privations que vous avez consenties pendant mon absence. Sachez que l'acquisition des connaissances n'a pas de limite d'âge. Cette œuvre doit vous servir d'exemple et de repère.

Tous mes amis

Mes collègues de la 17<sup>ème</sup> Promotion de l'INSEPS / Section Inspectorat

Tous ceux qui aiment le sport.

Que Dieu vous bénisse.

# REMERCIEMENTS

D'un point de vue général, nous ne nous rendons pas toujours compte qu'un travail de peu d'importance comme celui-ci mobilise un nombre important de personnalités en arrière plan, qui de toute façon constituent une force motrice de la réussite.

Permettez-moi de dire à ce merveilleux monde toute ma reconnaissance.

Pour Monsieur G. COULIBALY, Expert sportif, j'avoue avoir eu une réelle admiration pour sa disponibilité inconditionnelle, son franc-parler et son sens critique et objectif qui m'ont sans cesse amené à m'exceller.

Je pense surtout ne pas l'avoir déçu.

Hommage à Monsieur K. R. AGOPOME, Directeur Général du Centre International d'Athlétisme de Dakar (CIAD), pour son coup d'œil vigilant, ses remarques judicieuses et son sens d'orientation.

Merci à tous les membres de la Direction de l'Institut National Supérieur de l'Éducation Populaire et du Sport (INSEPS); principalement à Monsieur C. M. TINE ; au Directeur de l'INSEPS, Monsieur A. FALL ; au Chef de Département Inspectorat, Monsieur M. SOW ; au Directeur des Etudes, Monsieur O. SANE ; au Chef de service de la scolarité, Madame M. DIENE et à tous les professeurs. Qu'ils sachent que ce travail est le fruit de leurs enseignements.

Grand merci à Monsieur E. AMENOUNVE, ex-Secrétaire Général du Ministère des Sports et de Loisirs du Togo ; à Monsieur T. ATCHEAKOU, Directeur des Infrastructures de l'Équipement Sportif, Socio-Educatif et des Loisirs.

Merci à tous mes parents et amis qui m'ont soutenu moralement, matériellement, psychologiquement et financièrement ; ma femme Madame A. KPODAR épouse AMEDOME, grâce à qui j'ai pu terminer cette formation à Dakar.

Je ne puis terminer mes propos sans renouveler mes sincères remerciements à Monsieur et Madame AGOPOME qui n'ont jamais cessé de porter leur appui à ma modeste personne tout le long de mon séjour à Dakar.

Que Dieu Tout Puissant vous bénisse.

# SOMMAIRE

<b>DEDICACES .....</b>	<b>1</b>
<b>REMERCIEMENTS .....</b>	<b>2</b>
<b>SOMMAIRE.....</b>	<b>3</b>
<b>LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS .....</b>	<b>5</b>
<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>6</b>
<b>CHAPITRE PREMIER : DEFINITION DES CONCEPTS.....</b>	<b>8</b>
<b>I. 1. LE SPORT .....</b>	<b>9</b>
<b>I. 2. L'EDUCATION PHYSIQUE.....</b>	<b>9</b>
<b>I. 3. LES INFRASTRUCTURES SPORTIVES .....</b>	<b>9</b>
<b>I. 4. LA CLASSIFICATION.....</b>	<b>9</b>
<b>I. 5. L'HIPPODROME.....</b>	<b>10</b>
<b>CHAPITRE II : PROBLEMATIQUE DES INFRASTRUCTURES SPORTIVES EN REPUBLIQUE DU TOGO .....</b>	<b>11</b>
<b>II.1. INFORMATIONS GENERALES SUR LE TOGO.....</b>	<b>12</b>
II. 1. 1. Caractéristiques physiques du Togo.....	12
II. 1. 2. Organisation administrative.....	12
II. 1. 3. La population.....	12
<b>II.2. ANALYSE DE LA SITUATION GENERALE DES INFRASTRUCTURES SPORTIVES TOGOLAISES</b>	<b>14</b>
<b>II. 3. SUR LE PLAN DU SPORT CIVIL, MILITAIRE ET PARAMILITAIRE .....</b>	<b>16</b>
<b>II. 4. SUR LE PLAN SCOLAIRE .....</b>	<b>18</b>
II. 4. 1. Valeur éducative de l'éducation physique et sportive .....	18
II. 4. 2. L'éducation psychomotrice .....	18
<b>CHAPITRE III : LA POLITIQUE SPORTIVE TOGOLAISE.....</b>	<b>20</b>
<b>III. 1. GENERALITES.....</b>	<b>21</b>
<b>III.2. LES INFRASTRUCTURES SPORTIVES AU TOGO .....</b>	<b>22</b>
<b>CHAPITRE IV : ROLE ET IMPORTANCE DES INFRASTRUCTURES SPORTIVES .....</b>	<b>26</b>
<b>CHAPITRE V : EXEMPLES DE POLITIQUE DES INFRASTRUCTURES SPORTIVES EN AFRIQUE ET EN EUROPE.....</b>	<b>31</b>
<b>V. 1. SITUATION DES INFRASTRUCTURES SPORTIVES EN AFRIQUE.....</b>	<b>32</b>

<b>V. 2. LA GESTION DES INFRASTRUCTURES SPORTIVES EN AFRIQUE .....</b>	<b>32</b>
<b>V. 3. ROLE ET IMPORTANCE DES INFRASTRUCTURES SPORTIVES EN FRANCE ET EN ALLEMAGNE .....</b>	<b>33</b>
V. 3. 1. Pour le cinquième arrondissement de la commune de Berlin .....	34
V. 3. 2. Pour Toulouse en France.....	34
 <b>CHAPITRE VI : QUELQUES EXEMPLES DE CLASSIFICATION D'INFRASTRUCTURES SPORTIVES A TRAVERS LE MONDE .....</b>	<b>37</b>
<b>VI. 1. EN REPUBLIQUE DE TUNISIE.....</b>	<b>38</b>
<b>VI. 2. EN REPUBLIQUE FRANÇAISE.....</b>	<b>38</b>
VI. 2. 1. Classification du CNOSF.....	38
VI. 2. 2. Classification du Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation .....	38
VI. 2. 3. Classification de la Fédération Française d'Athlétisme (FFA).....	39
VI. 2. 4. Classification de la Fédération Française de Football (FFF) .....	39
<b>VI. 3. ESQUISSES ET CRITERES DE CLASSIFICATION AU SENEGAL .....</b>	<b>40</b>
VI. 3. 1. Les stades nationaux .....	40
VI. 3. 2. Les Stades régionaux .....	40
 <b>CHAPITRE VII: PROPOSITIONS .....</b>	<b>42</b>
<b>VII. 1. FORMATION ET ENCADREMENT .....</b>	<b>43</b>
<b>VII. 2. FINANCEMENT DES INFRASTRUCTURES .....</b>	<b>44</b>
<b>VII. 3. STADES REGIONAUX.....</b>	<b>45</b>
<b>VII. 4. ASPECT INSTITUTIONNEL ET ADMINISTRATIF .....</b>	<b>45</b>
<b>VII. 5. SCHEMA OPERATIONNEL DE GESTION ET DE MAINTENANCE.....</b>	<b>46</b>
<b>VII. 6. CADRE D'UTILISATION DES STADES .....</b>	<b>46</b>
<b>VII. 7. SPORT SCOLAIRE ET UNIVERSITAIRE.....</b>	<b>47</b>
<b>VII. 8. RESSOURCES HUMAINES.....</b>	<b>48</b>
 <b>CONCLUSION .....</b>	<b>49</b>
 <b>BIBLIOGRAPHIE.....</b>	<b>50</b>

# LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

<b>F.I.F.A :</b>	Fédération Internationale de Football Association
<b>C.N.O.S.F. :</b>	Comité National Olympique et Sportif Français
<b>C.L.G. :</b>	Comité Local de Gestion
<b>C.A.N. :</b>	Coupe d'Afrique des Nations
<b>C.I.O. :</b>	Comité International Olympique
<b>F.M.I. :</b>	Fonds Monétaire International
<b>E.P.I.C. :</b>	Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial
<b>F.F.A. :</b>	Fédération Française d'Athlétisme
<b>F.F.F. :</b>	Fédération Française de Football
<b>D.A.G.E.</b>	Direction de l'Administration Générale de l'Equipelement
<b>DIESSEL :</b>	Direction des Infrastructures de l'Equipelement Sportif Socio- Educatif et des Loisirs
<b>A.P.P.S.</b>	Association Pour la Promotion des Stades
<b>CIEPS :</b>	Conseil International de l'Education Physique et des Sports
<b>INJS</b>	Institut National de la Jeunesse et des Sports
<b>DISSU</b>	Direction des Sports Scolaires et Universitaires

# INTRODUCTION

Au plan sportif, le TOGO a hérité, comme la plupart des anciennes colonies françaises, d'une organisation sportive qui a connu ensuite des réformes au rythme de la politique nationale.

En effet, d'aucuns se poseront la question de savoir pourquoi le choix de ce thème ? Quel sera son impact pour la nation Togolaise ?

Notre prétention d'écrire cette monographie sur ce thème est née d'un certain nombre de constats portant sur les problèmes des infrastructures sportives sommaires en Afrique et particulièrement au Togo. Ces problèmes, bien que communs au pays sous développés, sont plus cruciaux et plus ressentis au Togo et plus précisément à l'intérieur du pays.

En guise de preuve, ce jour, le Togo dispose seulement d'un stade qui répond aux de la FIFA.

Aujourd'hui, le sport est un fait social, devenu un phénomène naturel tellement qu'il a pris une place de plus en plus grande dans la vie sociale. Il est devenu une nouvelle religion, l'opium du peuple, l'un des principaux refuges de la jeunesse, un phénomène total selon Marcel Mass.

En effet, le manque d'implantation des infrastructures sportives sur le plan national est un problème récurrent en milieu scolaire, civil, militaire et paramilitaire en République du Togo.

Sauf dans quelques régions, avec la politique des réformes de 1974, quelques stades du temps colonial ont été réaménagés tels que le Stade de Tsévié, de Kara et celui de Sokodé, mais qui ne répondent pas aux normes de la FIFA.

Ces constats permettent d'affirmer qu'une politique d'implantation d'infrastructures sportives s'avère nécessaire pour le pays.


Il est donc opportun, pour nous qui pensons redynamiser le sport et promouvoir sa pratique généralisée sur toute l'étendue du territoire national et dans toutes les couches sociales, de doter le Togo de nombreuses installations sportives modernes pour la pratique accrue, efficace des activités physiques, sportives et des loisirs au Togo.

Aujourd'hui, notre intention, en rédigeant cette monographie, est d'attirer l'attention des responsables politiques sur les conditions infrastructurelles anachroniques dans lesquelles se pratiquent les sports dans notre pays, afin de proposer un plan de mise en place progressive d'installations à travers tout le pays. C'est un indicateur d'une politique sportive et une occasion pour les jeunes talentueux de se former physiquement et techniquement.

Au-delà de cette formation, émergeront certaines élites qui intégreront les grands clubs de grandes nations telles que la France, l'Angleterre, l'Allemagne etc. et qui, de par leur savoir-faire, auront à signer des contrats intéressants.

C'est le cas, actuellement, de certains joueurs tels que ADEBAYOR, OLOUFADE, AGASSA, pour ne citer que ceux-là. Ainsi la nécessité d'implanter des infrastructures sportives modernes en République togolaise est irréfutable.



A yellow scroll graphic with a black outline, featuring a rolled-up edge on the left and a small circular detail on the top right. The text is centered within the scroll.

**CHAPITRE PREMIER :  
DEFINITION DES  
CONCEPTS**

## **I. 1. LE SPORT**

Ce concept est généralement utilisé de manière globalisante pour désigner toute forme de pratique physique. Or, il est utilisé par les spécialistes dans un sens étroit lié au milieu fédéral et à la compétition.

Pour Pierre PARLEBAS, le sport est défini comme « une activité motrice d'affrontement, codifiée par des instances sociales et dont les formes de compétitions sont institutionnalisées ».

## **I. 2. L'EDUCATION PHYSIQUE**

« C'est la partie de l'éducation générale qui utilise comme moyen l'exercice physique. C'est un ensemble de pratiques méthodiques et régulières destinées à développer, améliorer ou entretenir les qualités physiques, intellectuelles et morales qui permettent une meilleure adaptation de l'individu à son milieu physique et social, à son épanouissement, à l'harmonie de ses formes et de ses fonctions, à l'affermissement de sa santé ». (Lafon, 1975).

## **I. 3. LES INFRASTRUCTURES SPORTIVES**

Ce sont des installations au sol indispensables à la pratique du sport.

Selon le LITRE (1966) : « L'infrastructure est un terme de génie civil qui recouvre l'ensemble des ouvrages et des équipements, au sol, destinés à assurer le fonctionnement d'un grand service ou d'un grand trafic ».

Par transfert, il désigne des immeubles (fixés au sol) qui servent à abriter l'activité sportive.

## **I. 4. LA CLASSIFICATION**

Le petit Larousse illustré définit la classification comme une distribution systématique en diverses catégories d'après des critères précis.

Trois éléments semblent essentiels dans cette définition :

- une distribution systématique : tous les éléments de l'ensemble considéré doivent être pris en compte sans exclusive. L'opération de distribution doit être totale et entière, en d'autres termes, exhaustive.
- des catégories : il s'agit de procéder à une partition de l'ensemble considéré ; les catégories étant les sous ensembles déterminés par cette partition, il ne doit y avoir de chevauchement ;

- des critères précis : ce sont des instruments de différenciation qui déterminent les catégories. Ils doivent opérer de la même manière et avec la même intensité sur la réalité objet de la classification.

A terme, les composantes doivent être ordonnées.

En somme, c'est une opération de mise en ordre rationnel qui permet une typologie des composantes d'une réalité donnée, par la détermination de famille ou de groupe présentant un comportement dans un contexte donné.

Elle est par ailleurs incontournable dans la mise en place d'un projet ou plan de gestion et de recherche scientifique. On y recourt fréquemment dans l'administration de l'activité sportive car toutes ses composantes font généralement l'objet d'une classification. Il en est ainsi des pratiques de leurs collectivités (équipes), des compétitions et des infrastructures.

## **I. 5. L'HIPPODROME**

Cirque de forme oblongue aménagé pour les courses de chevaux et de chars. Terrain de sport hippique, champs de course<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Petit Larousse illustré, 1986.

A yellow scroll graphic with a black outline and rounded corners. The scroll is unrolled in the middle, with the top and bottom edges curled up. The text is centered on the unrolled part.

**CHAPITRE II : PROBLEMATIQUE  
DES INFRASTRUCTURES  
SPORTIVES EN REPUBLIQUE DU  
TOGO**

## **II.1. INFORMATIONS GENERALES SUR LE TOGO**

### ***II. 1. 1. Caractéristiques physiques du Togo***

Le Togo est un pays de forme rectangulaire dont la largeur entre le Bénin à l'Est et le Ghana à l'Ouest varie entre 50 et 150 km. Il s'étire sur 600 km de l'Océan Atlantique au Sud, au Burkina Faso au Nord et couvre une superficie de 56.600 kilomètres carrés. Le Togo, en raison de sa grande extension en latitude, est caractérisé par deux climats :

- Le climat subéquatorial de la moitié sud du pays qui est caractérisé par deux saisons de pluies et deux saisons sèches.
- Le climat tropical, humide au Nord, qui comporte une saison de pluies et une saison sèche.

### ***II. 1. 2. Organisation administrative***

Sur le plan administratif, le Togo est divisé en cinq régions :

- Région Maritime,
- Région des Plateaux,
- Région Centrale,
- Région de la Kara,
- Région des Savanes.

La dernière réforme administrative a réparti les régions en trente et une (31) préfectures et sous-préfectures.

### ***II. 1. 3. La population***

Selon les estimations de la Direction Générale de la Statistique et de la Comptabilité Nationale, la population du Togo est passée de 2.719.000 habitants en 1981, à 5.337.000 habitants en 2006, soit une densité de 94 habitants par kilomètre carré. Plus de 85% de la population togolaise aime le sport et plus précisément le Football.

## CARTE DU TOGO



### Légende

- Villes
- 🌸 Capitale
- 📍 Terrains de compétition

## **II .2. ANALYSE DE LA SITUATION GENERALE DES INFRASTRUCTURES SPORTIVES TOGOLAISES**

Le manque et l'état dégradant de quelques infrastructures sportives existantes au Togo nous ont amené à écrire ce thème qui est né d'un certain nombre de problèmes.

Face à la situation décrite plus haut, il est difficile de favoriser une pratique pour le grand nombre visant l'éducation, la santé et l'économie : car, ne dit-on pas souvent qu'il faut « un esprit sain dans un corps sain ? ».

La pratique des activités sportives permet aux enfants, jeunes et vieux des deux sexes, de se maintenir en bonne santé. Elle développe le quotient intellectuel des adolescents et permet le renforcement musculaire des individus. C'est aussi un moyen puissant pour développer sur le plan économique, une nation.

Depuis les indépendances, en 1960, il n'y a pas eu une politique d'envergure d'implantation d'infrastructures sportives.

Même les services spécialisés, tel que le service de la planification, ne semblent guère se préoccuper de l'existence des aires de jeux, dans le cadre des établissements scolaires.

Ce déficit en infrastructures sportives constitue un véritable frein, voire l'obstacle majeur à la promotion et au développement du sport togolais.

Au niveau des autres sports tels que le Basket-ball, le Volley-ball et le Hand-ball, le pays ressent les mêmes difficultés infrastructurelles, car celles qui existent sont vétustes et sommaires.

Cependant, l'équipe nationale de football togolaise se porte à merveille sur l'échiquier international et c'est la raison pour laquelle elle a participé respectivement à la Coupe d'Afrique des Nations en Egypte et à la Coupe du Monde en 2006 en Allemagne. Cette année, 2010 encore, elle est qualifiée à la Coupe d'Afrique des Nations en Angola.

Le Togo, petit pays d'Afrique de l'Ouest, d'une superficie de 56.600 kilomètres carrés et d'une population de près de 6 millions d'habitants, regorge de talents évoluant dans les clubs étrangers.

Le Togo, en matière d'infrastructures sportives, est dangereusement en retard sur les autres pays de la sous-région ouest africaine, malgré l'émergence des jeunes talents togolais, surtout, dans le domaine du football. Aujourd'hui, concernant les sports de main, aucun effort ne se fait pour la mise en place d'infrastructures sportives adéquates par les autorités, raison pour laquelle depuis des années, le Togo n'a été qualifié à aucune compétition internationale en sport de main, sauf en Canoë-kayak en 2008 où le Togolais Boukpepsi a

reçu la médaille de bronze aux Jeux Olympiques de Beijing pour la première fois dans l'histoire du Togo.

Aujourd'hui, le Togo dispose d'un stade d'une capacité de 30.000 places qui répond aux normes de la FIFA, construit à Lomé au Nord-Est de la capitale. Toutes les préfectures du Togo disposent d'un terrain de football très sommaire qui parfois n'est pas clôturé, sur lequel se jouent les championnats de première et deuxième division et les matches de coupes.

**TABLEAU DES TERRAINS PRATIQUABLES AU TOGO**

<b>Les Régions</b>	<b>Terrains clôturés</b>	<b>Terrains non clôturés</b>
Région Maritime	10	15
Région des Plateaux	05	03
Région Centrale	02	02
Région de la Kara	04	02
Région des Savanes	02	02
<b>TOTAL</b>	<b>23</b>	<b>24</b>

Tous ces terrains servent de terrain de Championnat scolaire et universitaire, sauf à Lomé la capitale, où les matches du Championnat scolaire se jouent sur le terrain de certains établissements scolaires.

Notre objectif aujourd'hui est de faire mettre à la disposition des jeunes, à travers le pays, les infrastructures sportives, les équipements sportifs nécessaires, ainsi qu'à celle des enseignants d'éducation physique et sportive, pour une formation sérieuse de ces jeunes, sans distinction de sexe.

Les jeunes représentent l'avenir et l'espoir de notre nation ; ils sont le fer de lance de l'indépendance économique et culturelle, l'un des moyens principaux du développement du pays. Ils sont la composante essentielle de la population et représentent une force sociale qu'aucun gouvernement responsable ne saurait négliger. Leur pleine et active participation peut aider le pays à se développer.

Alors, pratiquer le sport, c'est s'engager dans le processus institutionnel des compétitions, indépendamment du niveau auquel elles se situent (qu'elles soient locales ou internationales).

Au Togo, les terrains de sport de main tels que le basket-ball, le volley-ball et le hand-ball n'offrent pas les conditions nécessaires pour la pratique du sport de haut niveau. Sur ces terrains, certains gestes techniques courants comme le



plongeon et les glissades sont impossibles, voire dangereuses pour les pratiquants à cause de la nature des matériaux utilisés pour leur construction.

Sur tout le territoire national, on peut retrouver seulement à Lomé et à Sokodé des terrains de foot accompagnés de terrains de sport de main. Par ailleurs, la Coopération franco-togolaise a initié un projet : « Pratique sportive et insertion des jeunes » qui a pour but la construction de complexes sportifs dans certaines préfectures à savoir Aného, Atakpamé, Sokodé et Tohoum, en sport de main. Ce projet n'a pas pu s'étendre aux autres préfectures, parce que la participation du Comité Local de Gestion (C.L.G.) en eau, sable, gravier et ressources humaines, faisant défaut, faute du respect des engagements pris avant la réalisation des complexes.

A Lomé, comme à l'intérieur du pays, les infrastructures sportives sommaires existantes ne sont pas entretenues. Les alentours de ces infrastructures sont devenus des lieux d'aisance et de dépôt d'ordures ménagères de la population.

A Lomé, la capitale, on peut citer : le terrain du Lycée de Tokoin, Kondomè, le Collège Saint Joseph, le terrain de Boka pour ne citer que ceux là. A l'intérieur du pays aucun terrain ne fait exception de cet état d'insalubrité. Les terrains n'offrent aucune garantie de sécurité ni d'hygiène.

Très souvent, ils présentent un état très dégradant : des bosses et des crevasses par-ci par-là. Cet état de délabrement agit souvent sur les résultats des matches.

Pour une bonne praticabilité du sport, il faut une bonne installation sportive, ce qui peut donner l'envie de bien jouer.

Aujourd'hui, une volonté manifeste des autorités est en train de naître avec l'organisation de la CAN cadette de 2007 au Togo. Avant l'organisation de la CAN, quelques terrains de la capitale ont été rénovés pour la circonstance : comme le terrain d'Agaza, le terrain d'Asfoza et le terrain de l'Etoile Filante de Lomé.

Au niveau de certaines associations sportives, les dirigeants ont construit eux-mêmes leur terrain. Ex. : MARANATHA F.C. de Fiokpo (village situé à 9 km de Kpalimé) : MASSEDA F.C. de Masseda (village situé à 60km de Lomé).

### **II. 3. SUR LE PLAN DU SPORT CIVIL, MILITAIRE ET PARAMILITAIRE**

Le Togo, comme nous l'avons dit, ne dispose que d'un stade qui répond aux normes de la FIFA. Le second qui peut être qualifié de second stade ne répond pas aux normes de la FIFA. L'aire de jeu est en gazon synthétique mais la piste d'athlétisme est recouverte de sable, de granit, les aires d'élan des lancers des

sauts sont nues et sont loin d'offrir les conditions adéquates pour la pratique du sport de haut niveau.

A l'intérieur du pays, également, les rares installations existantes n'offrent guère les conditions requises pour la pratique du sport de haut niveau. Les installations sont anachroniques, sommaires, réduites souvent à un seul terrain de foot.

Les équipes nationales, les associations sportives constituées, utilisent ces installations inadaptées pendant leur séance d'entraînement. Il est donc facile de comprendre que la médiocrité des installations existantes, aussi bien à Lomé qu'à l'intérieur du pays, utilisées pour des matches de championnat, expliquent en partie la modestie des performances nationales quand elles sont comparées à celles des autres pays.

Les caractères non compétitifs de nos équipes engagées en compétitions africaines, la rareté des joueurs et athlètes talentueux, démontrent selon nous, le manque d'infrastructures adéquates indispensables.

En effet, le Togo a participé à très peu de phases finales de compétitions internationales de football.

En Coupe d'Afrique des Nations : sept participations sur les 27 éditions organisées depuis 1957.

La prestation du Togo à toutes ces grandes manifestations sportives internationales est très modeste.

A Lomé la capitale, les installations sportives existent pratiquement pour toutes les disciplines sportives. Cependant elles sont rares et très obsolètes. Ce manque d'installation crée souvent les encombrements qui découragent nombre de personnes pourtant talentueuses. Cette situation oblige certains joueurs à quitter carrément le pays pour d'autres lieux. C'est le cas par exemple du boxeur Djafa Balogou en version WBC internationale qui a dû quitter le pays pour le Kenya et ensuite les Etats-Unis, pour s'entraîner et se hisser au rang des grands boxeurs du monde. Certains athlètes togolais étaient parfois obligés d'aller au Bénin pour s'entraîner sur les installations du stade de « l'Amitié » ou dans le « hall des sports », avant la construction du stade de Kégué de Lomé en 2002.

Cette situation infrastructurelle du Togo, en sport civil, a des incidences néfastes sur celui-ci et constitue un obstacle majeur à son développement.

## II. 4. SUR LE PLAN SCOLAIRE

### *II. 4. 1. Valeur éducative de l'éducation physique et sportive*

Aujourd'hui, les activités physiques et sportives peuvent-elles être à l'origine d'un authentique apport vis-à-vis de l'éducation générale de l'enfant ?

En se référant à des travaux scientifiques expérimentaux, il est possible de mettre en évidence et d'analyser l'influence d'une éducation motrice sur les différentes dimensions de la personnalité.

Pour une confirmation de cette thèse, nous avons lu le texte de DELMELLE publié en 1981 qui disait : « L'acte moteur joue un rôle important dans le développement pour qui le mouvement est le premier moyen d'expression et le premier moyen d'exploration. A l'origine de toute connaissance, comme de tout comportement, il y a une expérience vécue au travers des situations pédagogiques variées, riches et stimulatrices et l'action éducative doit permettre à l'enfant de passer à la conscience, à la connaissance et contrôle de lui-même et du monde extérieur ».

Aussi, poursuit-il : « l'éducation psychomotrice est l'éducation de l'être à travers son corps ». C'est par l'action et grâce à elle que l'enfant parcourt la longue trajectoire qui le conduit de l'acte à la pensée.

### *II. 4. 2. L'éducation psychomotrice*

L'éducation psychomotrice présente de nombreux atouts. Elle :

- agit sur la physiologie
- développe l'intelligence
- retentit sur l'affectivité
- aide à la socialisation.

Par ailleurs, le sport est devenu aujourd'hui une véritable industrie. Dans la société actuelle marquée par la globalisation, il est un véritable mouvement social qui comme le soulignait Jacques ROGGE, le président du Comité International Olympique (CIO), a « le pouvoir d'offrir à toutes les générations et en particulier aux jeunes, la chance de mener non seulement une vie plus saine plus équilibrée mais aussi une vie meilleure, une vie qui a plus de sens ». Cela pose alors un certain nombre de défis, voire un questionnement quasi existentiel qui interpelle la jeunesse africaine ; laquelle on le sait, aspire à des lendemains meilleurs. Mais, comment y arriver ? Voilà toute la pertinence de la problématique qui, soumise à l'examen des sports, fera ressortir des voies et des moyens à même de faire du sport un véritable facteur de développement pour la jeunesse africaine.

L'installation des infrastructures pour la pratique sportive à l'école est d'une importance capitale car de ces écoles sortiront des élites sportives. Si le pays veut avoir de bons talents formés, tant en Football qu'en sport de main ou en

athlétisme, il faut avoir des infrastructures sportives performantes qui épousent les normes internationales.

Au Togo, les installations sportives font sérieusement défaut dans les établissements scolaires et universitaires. Ce manque d'infrastructures sportives agit aussi bien sur les enseignants d'éducation physique et sportive que sur la planification, la programmation, la formation des élèves et l'organisation des activités sportives. Cette problématique fait que les enseignants d'éducation physique et sportive manquent d'envie de bien faire le travail pour lequel ils sont affectés dans les établissements. Les mercredis après-midi qui sont destinés au plein air où chaque élève doit pratiquer le sport de son choix, sont quasi totalement abandonnés par les gouvernants.

Cet état des choses et l'inexistence des infrastructures sportives font que l'enseignement des sports de main est carrément mis en veilleuse dans nombre d'établissements. Le cas le plus malheureux, c'est le manque d'espace dans certains établissements publics ou privés pour la construction d'infrastructures sportives.

Or, pour créer quelques établissements, l'Etat ou la personne morale concernée doit penser obligatoirement aux terrains où les élèves peuvent pratiquer l'Education physique et sportive. Aujourd'hui ce n'est pas tellement la préoccupation de l'Etat et c'est vraiment dommage.

Le championnat scolaire et universitaire est laissé à l'appréciation de chaque chef d'établissement. L'Etat n'a pas su mettre une politique d'organisation de championnat scolaire. D'une manière générale, que ce soit le secteur civil, militaire, paramilitaire ou scolaire, rien ne va pour la pratique enthousiaste des activités physiques et sportives au Togo<sup>2</sup>.

C'est pourquoi, nous devons lutter sérieusement pour qu'à la sortie de cette école, nous puissions suggérer un plan pour une meilleure dotation du pays en infrastructures sportives ; diversifier et généraliser la pratique de toutes les disciplines à travers le pays pour permettre l'éclosion rapide des talents.

Normalement, avant qu'un établissement public ou privé n'ait son récépissé de création, l'Etat doit vérifier s'il dispose de l'espace pour l'implantation des infrastructures sportives ; car un établissement qui ne dispose pas d'infrastructures pour la pratique du sport est un établissement mort. Nous en appelons activement à la conscience des autorités politiques de la République togolaise pour qu'une action soit menée vers la réalisation des infrastructures sportives, de manière que la jeunesse puisse s'épanouir pleinement.

---

<sup>2</sup> Direction des Sports scolaires et Universitaires (DISSU)

## **CHAPITRE III : LA POLITIQUE SPORTIVE TOGOLAISE**

### III. 1. GENERALITES

La détermination des autorités politiques doit être un des objectifs à atteindre à court, à moyen et à long terme, dans le cadre du développement du sport et la création des conditions favorables pour y parvenir.

Dans certains pays comme la France, l'Angleterre, l'Italie, les Etats-Unis d'Amérique etc., la politique sportive a donné une orientation particulière à la pratique sportive à travers la réalisation d'infrastructures sportives modernes.

Cette politique a permis à la France, de 1938 à 1998, l'organisation des phases finales de la coupe du monde de Football 1998.

L'Allemagne en 1974 et en 2006, l'Italie en 1934 et les Etats-Unis en 1994 ont fait de même.

En Afrique, l'Afrique du Sud a très tôt compris cette politique d'ouverture sur la réalisation des infrastructures sportives, à tel point qu'en l'an 2010 ce pays organise la coupe du monde de football pour la première fois dans l'histoire de ce Football Africain. Cet exploit incommensurable des autorités sud africaines est à féliciter par tous, et surtout doit servir d'exemple aux pays d'Afrique noire qui hésitent encore à se lancer dans cette politique d'implantation des infrastructures sportives.

Dans ce cas précis nous pouvons citer des pays comme l'Algérie, l'Egypte, la Tunisie, le Maroc, le Ghana, le Nigéria, le Sénégal, etc. qui s'évertuent dans la politique de réalisation des infrastructures sportives.

Au Togo, plusieurs politiques d'infrastructures avaient été proposées avant l'indépendance en 1960, mais c'est vers les années 1973 et 1975, avec la réforme sportive, que le Togo a opté pour la politique du sport de haut niveau.

Bref, les conséquences de cette option ont été prises en compte ; c'est pourquoi en sport civil, scolaire et militaire, toutes les municipalités ont cédé des parcelles pour la construction des terrains de football sommaires, non réglementaires, mais qui serviront surtout aux scolaires, pour la pratique des activités physiques et sportives.

En 1975, cette même réforme sportive mise en vigueur par l'Etat avait aussi pour objectif la décentralisation de la pratique sportive sur toute l'étendue du territoire national. Cette politique devait, en réalité, aboutir à l'implantation d'infrastructures adéquates, tant dans le secteur civil que scolaire.

Au-delà de toutes ces considérations, la libéralisation du sport au Togo a entraîné la création de plusieurs associations sportives qui vont appuyer l'intensification du sport de haut niveau. Ses recommandations ont été faites

aux autorités politiques du pays par les acteurs de la vie sportive pour une réalisation rapide d'installations sportives.

En examinant effectivement l'état réel des infrastructures, par rapport à la politique sportive, les autorités se sont rendues compte qu'en réalité, cette politique sportive n'est pas exprimée de manière formelle et exhaustive dans un document officiel. Ceci a donné l'impression qu'il n'y a pas de politique sportive au Togo comme l'ont constaté, en leur temps, les états généraux de l'Education physique, des sports scolaires et civils.

Enfin, la construction du stade de Kégué d'une contenance de 30.000 places a été réalisée en 2000-2002 avec la coopération privilégiée sino-togolaise. Et c'est le seul terrain au Togo qui répond aux normes de la FIFA. Les autorités en sont conscientes mais les réalisations tardent. Les autorités politiques, les hommes de bonne volonté et les associations sportives doivent véritablement repenser au problème du manque d'infrastructures sportives et en faire une préoccupation pour la nation togolaise.

### **III.2. LES INFRASTRUCTURES SPORTIVES AU TOGO**

Dès lors, le sport en tant qu'activité sociale qui s'inscrit dans le mouvement social mondial devait songer à développer les programmes et initiatives pour tous sans exclusive dans les pays africains afin de pouvoir asseoir les bases d'un développement futur.

Mais le nombre de conflits grandissant dans le monde et particulièrement en Afrique, amène de plus en plus d'institutions à se rabattre sur le sport pour rapprocher les populations, qui sourdement et aveuglement, refusent de dialoguer, d'où la nécessité de construire les installations sportives.

Depuis l'antiquité, les Grecs avaient construit le stade Olympique pour les Jeux.

En Afrique, dans nos traditions, nos vieux parents pratiquaient les activités physiques dans les lieux sacrés sur les places publiques, mais ni bien aménagés ni réglementaires. Cependant, les jeux étaient codifiés. Exemple : l'EVALA dans les pays Kabyè ; IDJAKPA, à Atakpamé, dans le village Miniki, est une lutte traditionnelle. De nos jours, les activités physiques et sportives se pratiquent sur les aires de jeux bien aménagées et réglementées.

Aujourd'hui dans beaucoup de pays, pour permettre la pratique des activités physiques et sportives, les autorités ne ménagent aucun effort pour la mise en place des infrastructures sportives adéquates.

C'est le cas de la France qui, pour élever le niveau du sport sur le plan national, a pris deux lois dites « loi programme » 1961 qui prévoyait la construction de :

- ✓ 120 stades de compétitions ;
- ✓ 500 terrains de volley-ball ;
- ✓ Gymnases ;
- ✓ 125 piscines.

Quant à la « loi programme » de 1965, elle avait pour but l'accélération de cette orientation du gouvernement. Elle a permis la construction de :

- ✓ 1850 stades ;
- ✓ 1480 gymnases ;
- ✓ 710 piscines.

Dans l'ex République Fédérale d'Allemagne, un plan intitulé « plan d'or » a permis la construction de :

- ✓ 3100 terrains de jeux pour enfants ;
- ✓ 1500 terrains pour le sport en général et le sport scolaire en particulier,
- ✓ 2150 piscines couvertes ;
- ✓ 1600 piscines de plein air construites entre 1961 et 1975.

D'autres pays tels que l'Angleterre, les Etats-Unis d'Amérique, la Belgique, l'Espagne, la Hollande, la Chine, le Japon et la Corée du Nord ont construit eux aussi des installations sportives qui leur ont permis l'organisation des phases finales de diverses coupes du monde, de grandes réunions d'athlétisme, des jeux olympiques, des jeux d'hiver et des jeux d'été.

Depuis lors, les stades ont été construits à un rythme très lent, surtout par les gouvernements, à l'occasion des événements très importants : jeux méditerranéens, jeux de la communauté française ou jeux africains. Ainsi, entre 1950 et 1975, le Caire, Casablanca, Tananarive, Abidjan, Dakar, Brazzaville, Lagos, Alger ont pu bénéficier des stades permettant la pratique du sport à un niveau élevé. La plupart de ces stades ont d'ailleurs été réaménagés par la suite et dotés de piste en matière synthétique (akus, tartan, recortant surtout) et le stade Iba Mar DIOP de Dakar reconstruit en 1973, pour abriter la rencontre Afrique / USA d'athlétisme est l'un des premiers échantillons.

A partir de 1975, la coopération chinoise avec bon nombre de gouvernements d'Afrique a permis de construire dans certains pays des stades de réelle qualité :

- ❖ le stade de Freetown (45.000 places) en Sierra Léone ;
- ❖ le stade de Cotonou (30.000 places) au Bénin ;
- ❖ le stade de Nouakchott (30.000 places) en Mauritanie ;
- ❖ le stade de Banjul (25.000 places) en Gambie ;
- ❖ le stade de Rabat (60.000 places) au Maroc ;
- ❖ le stade de l'Amitié (60.000 places) au Sénégal ;



- ❖ le stade de Kasarani à Naïrobie (60.000 places) au Kenya ;
- ❖ le stade de Ouagadougou (40.000 places) au Burkina Faso ;
- ❖ le stade de Niamey (40.000 places) au Niger ;
- ❖ le stade de Kigali (30.000 places) au Rwanda ;
- ❖ le stade de Hararé (70.000 places) au Zimbabwe.

Tous ces stades sont dotés d'une piste en matière synthétique (tartan chinois) mais, malheureusement, n'ont pas toujours des équipements sophistiqués et la plupart manquent de chronométrage électronique de très bonne facture. Il faut noter aussi, qu'au Maghreb et au Nigéria, certaines collectivités locales ont fait des efforts très importants pour construire des stades de réelle qualité, comme celui d'Annaba (55.000 places) en Algérie ou de Calabar au Nigéria.

Le cas de l'Afrique du Sud est spécial, car ce pays qui a des moyens très importants, dispose de beaucoup de stades très fonctionnels, en mesure d'abriter des compétitions du meilleur niveau mondial. Le dernier stade inauguré à Johannesburg, en 1995, est certainement l'un des plus beaux stades d'athlétisme du monde. Il rejoint ceux déjà célèbres de Germiston (25.000 places) où s'était organisé le meeting de l'unité en 1992, et de Durban (30.000 places), qui a abrité les Championnats d'Afrique d'Athlétisme sur piste de 1993.

D'une manière générale, les problèmes généraux des stades africains à l'exception de ceux d'Afrique du Sud et, à un degré moindre, du Maghreb, sont :

- l'ambiguïté des statuts : ces stades sont des établissements publics à caractère industriel ou administratif, des offices nationaux des sports (ONS), des Sociétés d'Economie mixte ou de simples administrations directement dépendantes du Ministère de la Jeunesse et des Sports ou des collectivités locales ;
- les difficultés de la maintenance et de l'entretien, liées à l'insuffisance des crédits alloués par les gouvernements ou les collectivités locales ;
- l'insuffisance et le manque de qualification réelle des personnes d'administration et de maintenance ;
- les difficultés de réapprovisionnement en pièces de rechange, surtout dans les stades construits par les chinois, où les technologies utilisées sont plutôt dépassées ;
- enfin le dictat total du football qui impose sa loi, avec la bénédiction des autorités gouvernementales, à toutes les autres disciplines.

Notons pour terminer, que depuis quelques années, le CIO , la FIFA et la France apportent une contribution non négligeable à la construction d'infrastructures sportives, sous la forme de reprise de piste d'athlétisme en matière synthétique, ou d'implantation d'infrastructures de base, multifonctionnelles très simples (Projet Olympafrica du CIO), mais très utiles pour la pratique de masse.

En Afrique, l'organisation des diverses CAN (Coupe d'Afrique des Nations), l'organisation des meetings d'athlétisme dans certains pays, justifie leur richesse en infrastructures sportives.

C'est le cas du Nigéria qui, après avoir organisé la phase finale de la CAN de football, puis de grandes réunions d'athlétisme et des Jeux Universitaires, a réussi à convaincre la FIFA pour l'organisation de la Coupe du Monde de Football junior et cadette en 2009.

Aujourd'hui, le Sénégal, le Mali, le Burkina Faso emboîtent les pas au Nigéria, et à l'Algérie etc., en implantant les infrastructures sportives. Cette politique a permis au Mali d'abriter l'édition 98 du tournoi Amilcar Cabral et le Burkina qui, lui a organisé la phase finale de la vingt et unième Coupe d'Afrique des Nations de Football.

Dans les pays où la politique des infrastructures sportives s'est développée, certaines associations sportives disposent de leurs propres installations qui se présentent comme les meilleures sur le continent. Nous pouvons citer l'Espérance de Tunis, le Club Africain de Tunis, l'ASEC d'Abidjan, l'Africa Sport de la Côte d'Ivoire, le RAJA de Casablanca du Maroc, les BBC Lions de shooting Star du Nigéria, le Zamalek et le National d'Egypte ; les stades des deux derniers clubs cités ont une contenance de plus de 100.000 places chacun.

A yellow scroll banner with a black border and rounded corners, featuring a scroll effect on the left and right sides. The text is centered within the banner.

## **CHAPITRE IV : ROLE ET IMPORTANCE DES INFRASTRUCTURES SPORTIVES**

Les infrastructures sportives dans nos pays permettent, d'une manière générale, aux jeunes de disposer d'espaces appropriés pour pratiquer toutes sortes d'activités sportives.

Les infrastructures sportives aident la jeunesse à utiliser à bon escient son énergie, à s'accomplir et à se distinguer dans les divers domaines au plan régional, national et même international.

Les installations peuvent être destinées aussi à l'usage des établissements publics, privés laïcs et confessionnels, des clubs locaux (civils, militaires et paramilitaires). Elles constituent des lieux de prédilection, d'organisation des tournois, des compétitions locales et d'organisation de nombre d'autres manifestations sur le plan culturel, politique, etc.

L'implantation des infrastructures sportives en quantité et en qualité adéquates incitent les jeunes à la pratique du sport.

Le sport moderne aujourd'hui est un vecteur de développement dont il faut nécessairement tenir compte dans tout programme destiné au bien être social.

Par conséquent, la détention des infrastructures sportives reste indispensable pour un pays qui veut se faire entendre dans le domaine du sport.

Plus vous avez des installations sportives adéquates, plus vous avez la chance d'organiser des activités sportives de haut niveau non seulement sur le plan international mais mondial.

Prenons le cas de l'Afrique du Sud aujourd'hui, qui l'aurait cru ! Mais elle est perchée très haut sur le plan continental. Et ce choix n'est pas un hasard, c'est parce qu'elle dispose des infrastructures sportives de qualité. Elles ont également un impact positif sur la pratique des activités physiques et sur l'organisation de grandes réunions d'athlétisme sur le plan national et international.

Les infrastructures sportives ont une dimension pluridisciplinaire dans la pratique sportive.

Elles accueillent toutes sortes d'activités et de rencontres dans le cadre d'organisation de séminaires, colloques, conférences, stages, congrès, etc.

Ces activités aussi diverses soient-elles ne sont maîtrisables que dans le cadre d'une bonne programmation.

Celle-ci fait partie de nombreuses facettes de la gestion d'une installation sportive. Car si réaliser une infrastructure sportive est un acte important,

pouvoir ensuite la gérer, l'organiser efficacement à la satisfaction des usagers représente un devoir essentiel.

Les infrastructures sportives ont quatre fonctions fondamentales, à savoir :

- une fonction de rassemblement public ;
- une fonction sociale ;
- une fonction d'animation ;
- une fonction éducative.

Très souvent, dans la situation post-conflit, le sport constitue un dénominateur commun grâce auquel, les individus réapprennent à vivre ensemble et à communiquer.

C'est le cas des Etats-Unis avec l'URSS (Union des Républiques Soviétiques Socialistes), du Congo Kinshasa et du Libéria.

Le sport constitue le rapprochement de ces différentes populations et a permis ainsi de bâtir les fondements d'une paix durable. D'une manière générale, grâce au sport, la population de ces différents pays a eu l'opportunité de dialoguer et de collaborer. S'agissant de la fonction économique : bientôt la coupe du monde 2010 en Afrique du Sud. C'est une occasion pour ce pays d'améliorer son économie sur plusieurs plans : d'abord, cette organisation permettra d'avoir beaucoup d'emplois ; ensuite permettra la promotion des petites et moyennes entreprises, la croissance du tourisme.

Le sport est un partenaire naturel pour tous les Etats unis, de par sa nature inclusive, de par les valeurs positives qu'il véhicule : la tolérance, la coopération, le fair-play, le respect, l'effort, la discipline, la confiance en soi, ainsi que de par sa popularité et son pouvoir de rassembleur en particulier les jeunes. Le sport continue d'être un réel outil de développement, un outil qui doit être utilisé de manière cohérente et adéquate, afin de révéler pleinement son potentiel.

S'agissant de la fonction sociale, quelle que soit leur nature, les installations sportives sont avant tout des structures d'accueil où se déroulent diverses activités libres et dirigées. C'est d'ailleurs pour cela qu'elles sont considérées comme des outils polyvalents de l'animation locale. La nécessité et le besoin d'élargissement de l'éducation populaire concourent au développement de la vie sociale et communautaire dont la jeunesse a besoin ; en ce sens, les installations sont aussi un lieu communautaire social avec un caractère polyvalent où se déroulent :

- des réunions, des colloques, des séminaires, etc. ;

- des manifestations de la vie sociale (spectacle, expositions),
- des activités de loisirs, d'initiation ou pratiques visant l'épanouissement de l'individu dans un groupe, à travers la création des activités physiques.

Le sport permet par excellence de lutter contre les phénomènes de racisme, de discrimination et de marginalisation, mais aussi d'aider les personnes souffrantes, en perte de repère. Il permet aussi de favoriser la condition des femmes dans certains pays, de prévenir les maladies comme l'obésité, les maladies cardiovasculaires ; enfin de promouvoir la protection de l'environnement, de stimuler la croissance économique.

Du point de vue animation, les infrastructures sportives se caractérisent par l'effet d'attraction qu'elles créent, l'attraction aussi bien pour les pratiquants que pour les spectateurs. Elles se caractérisent aussi par le mouvement et l'ambiance qui accompagnent le déroulement des activités.

Le manque d'installation dans un quartier, un secteur ou une agglomération peut être préjudiciable à la vie de ses habitants qui sont parfois contraints de vivre en cercle familial fermé.

Au niveau éducatif, elles se résument dans l'ensemble des valeurs morales que procure la participation active de l'enfant ou de l'individu à l'ensemble des activités sportives et socio-éducatives.

Les infrastructures sportives au Togo aident la jeunesse à utiliser à bon escient son énergie à s'accomplir et à se distinguer dans les divers domaines au plan national, régional et international.

Elles peuvent être destinées à l'usage des écoles pour l'organisation du championnat scolaire, des compétitions locales et un grand nombre de manifestations. Le sport est un facteur d'épanouissement, d'intégration qui est au cœur de la politique d'un pays.

Pour une pratique des activités sportives sur l'installation pour plus grand nombre, il faut une bonne programmation, mais de la manière suivante :

- permettre la pratique du sport dans les meilleures conditions en terme d'accessibilité et de tarif ;
- gérer et entretenir les installations sportives dans une plage horaire de 06 heures à 18 heures, tous les jours de la semaine sauf s'il y a match ;
- assurer l'encadrement des activités sportives auprès des écoles, des jeunes de quartiers ou des institutions pour handicapés ;

- proposer des installations permettant de pratiquer, au mieux, toutes les activités dans les conditions de sécurité.

C'est pourquoi, il est indispensable de conjuguer nos efforts, afin de permettre à nos gouvernants, de suivre des voies susceptibles d'améliorer les conditions de vie sociale à travers le sport dans la réalisation des infrastructures sportives nationales et de proximité.

**CHAPITRE V : EXEMPLES DE  
POLITIQUE DES  
INFRASTRUCTURES SPORTIVES  
EN AFRIQUE ET EN EUROPE**



## **V. 1. SITUATION DES INFRASTRUCTURES SPORTIVES EN AFRIQUE**

La mise en place des infrastructures en Afrique, qui nécessite la mobilisation de moyens financiers importants, a été intégrée dans les différents plans de développement élaborés par les pouvoirs publics, dès l'accession à la souveraineté nationale. Aujourd'hui, certains pays comptent une douzaine de stades de bon niveau.

En somme, des efforts sérieux ont été fournis pour doter l'Afrique de stades fonctionnels permettant la pratique sportive de haut niveau.

Mais il subsiste encore des insuffisances, en ce qui concerne le sport de masse, qui ne dispose pas d'assez d'infrastructures de base dans les quartiers et établissements scolaires, de sorte que les stades, utilisés par tous, à longueur d'année, se détériorent rapidement.

Au demeurant, la plupart des stades sont sous le contrôle des Ministères de la jeunesse et des sports qui s'occupent de leur gestion et de leur utilisation, en rapport avec les fédérations sportives.

Ainsi les directeurs des stades sont tous des fonctionnaires nommés par les Ministères chargés des sports.

Cependant, si réaliser une infrastructure sportive est un acte important et fort apprécié généralement de tous, pouvoir ensuite la gérer à la satisfaction des utilisateurs, tout en respectant les intérêts de la collectivité publique représente un devoir essentiel.

## **V. 2. LA GESTION DES INFRASTRUCTURES SPORTIVES EN AFRIQUE**

La gestion actuelle des stades est plutôt préoccupante, de sorte que leur maintenance et leur exploitation sont problématiques.

Par ailleurs, les moyens financiers dégagés pour l'entretien proviennent essentiellement du budget de l'Etat, du Ministère de la Jeunesse et des Sports principalement et des recettes extra-budgétaires.

En outre, la lenteur des procédures administratives d'engagement des dépenses aggrave la situation.

A ces difficultés liées à la gestion financière très bureaucratique, s'ajoutent l'absence de statut précis pour les stades, de moyens de tous ordres et, surtout, de véritables plans de maintenance.

### Les problèmes majeurs

Les problèmes majeurs de la maintenance et de la gestion des stades en Afrique découlent essentiellement :

- de l'absence de statut précis et de structuration ;
- du manque d'administration véritable ;
- de l'insuffisance notoire de personnels qualifiés ;
- de l'inexistence permanente de ressources financières suffisantes ;
- de la pauvreté en moyens logistiques et matériels de tous ordres ;
- de l'insécurité et du défaut de gardiennage efficace ;
- de l'ignorance des plans de maintenance ;
- des difficultés d'exploitation à des fins commerciales.

Ainsi donc, presque tous les stades sont gérés comme des cellules administratives dépendant du Ministère de la Jeunesse et des Sports ou de ses services extérieurs et procèdent selon des méthodes dont la lourdeur est bien connue.

Par ailleurs, les stades n'ont pas de structures propres et ont un personnel qui se résume dans la plupart des cas aux seuls postes du directeur et d'un gardien. En somme, l'administration du stade repose sur un agent : le directeur lui-même.

Or très souvent, celui-ci qui n'est généralement pas un fonctionnaire d'autorité gradé et expérimenté, est rapidement submergé par les tâches, dépassé par les événements et les décisions précises çà et là, piétiné par l'environnement sportif, laissant ainsi le stade à la merci des uns et des autres.

En somme, les stades en Afrique, d'une manière générale, n'ont pas de personnels (administratifs ou techniques) et ne sont pas organisés : ni comme de véritables administrations, ni comme de véritables entreprises.

### **V. 3. ROLE ET IMPORTANCE DES INFRASTRUCTURES SPORTIVES EN FRANCE ET EN ALLEMAGNE**

Les infrastructures sportives doivent être conçues comme un moyen de recréer les liens sociaux de l'animation, de renforcer les rencontres et de responsabiliser les citoyens à partir de la vie de la commune ou du quartier. Les infrastructures sportives sont des espaces ouverts et ludiques, des lieux de rencontres et d'échanges de la commune.

Ces différents paramètres nous ont amené à passer en revue les modèles d'organisations administratives des directions et services des activités sportives dans les communes suivantes :

- Berlin en Allemagne cinquième (5<sup>ème</sup>) arrondissement ;
- Toulouse en France.

De toutes ces expériences nous verrons ce qui se passe dans les deux communes citées.

### ***V. 3. 1. Pour le cinquième arrondissement de la commune de Berlin***

Au niveau de cet arrondissement, il y a un office municipal de sport. L'office municipal des sports s'attache à promouvoir le sport en général et à assurer une liaison entre sports civils et sports scolaires. Il accorde son appui à certaines rencontres des clubs. Il organise des compétitions sportives scolaires ainsi que quelques activités spécifiques diverses.

### ***V. 3. 2. Pour Toulouse en France***

Depuis longtemps, Toulouse affiche son engagement pour le sport. La création du complexe NAKACHE, sur l'île de Ramier, dès le début du siècle dernier, témoigne d'un passé où le sport avait déjà droit de cité.

Dès lors, l'aménagement des zones vertes, la création des structures adaptées, l'organisation d'événements d'éclat, prouvent que Toulouse se donne les moyens d'une véritable politique sportive ; mais de la manière suivante :

- permettre la pratique du sport au plus grand nombre dans de bonnes conditions, en termes d'accessibilité et de tarif ;
- gérer et entretenir les installations sportives suivant les horaires :

De 6h30 à 22h, tous les jours, sauf le dimanche où il peut y avoir des matches :

- assurer l'encadrement d'activités sportives au niveau des établissements des quartiers ou au niveau des institutions pour handicapés ;
- offrir des installations permettant de pratiquer au mieux toutes les activités physiques dans de bonnes conditions.

Pour mener à bien cette initiative, trois services municipaux sont envisagés : des activités socio-éducatives, d'animation socioculturelle et des activités physiques et sportives.

La pratique des activités physiques et sportives est l'une des plus préoccupantes de la Direction des Sports de la Mairie de Toulouse qui est chargée de créer, de coordonner et de développer les actions en direction du grand public et regroupe deux niveaux d'intervention :

- le premier niveau, « accueil et inscription », a pour vocation d'informer sur le programme sportif organisé tout le long de l'année ;
- le second niveau est quant à lui opérationnel et prend en compte la définition des programmes et des activités proposées aux sportifs : enfants, adolescents et adultes. Il se subdivise en plusieurs secteurs distincts ayant chacun une mission de service précis.

Le secteur « Toulouse sport » a pour vocation de permettre au plus grand nombre de s'initier ou de se perfectionner dans les différentes disciplines sportives grâce à la mise à disposition des équipements sportifs et du matériel pédagogique adapté à la mobilisation d'un encadrement de haut niveau. Tout est mis en œuvre pour que le sport marche bien. Prix accessibles, diversité des activités et des publics, horaires adaptés sont autant de priorité respectée par « Toulouse sport ».

Le secteur des « interventions scolaires » coordonne les actions des éducateurs sportifs municipaux auprès des établissements primaires.

Le secteur des « interventions spécialisées » s'adresse plus spécialement aux établissements accueillant les personnes atteintes de déficiences physiques, mentales ou sensorielles.

Ce secteur œuvre pour l'intégration des handicapés par le sport.

Au niveau des installations sportives, Toulouse dispose d'un patrimoine sportif appréciable. Trois cent soixante huit (368) installations sportives réparties sur soixante dix (70) sites sportifs municipaux.

Toulouse compte quatre vingt cinq mille (85.000) licenciés affiliés à toutes les Fédérations sportives, scolaires et universitaires et près de cinq cent (500) clubs en plus des écoles, des collèges et des lycées.

Certaines installations sportives ont, en raison de leur importance, une vocation nationale, c'est le cas notamment du Zénith Toulouse, du palais des sports, du complexe sportif LEO LA GRANGE.

De toutes les expériences, nous constatons qu'il y a en Europe, des conventions entre Etat et les municipalités dans la réalisation des infrastructures sportives et qu'il existe depuis longtemps une politique nationale des équipements sportifs.

Les municipalités, par rapport à leur démographie et aux aspirations des populations, réalisent d'autres infrastructures de proximité qui peuvent avoir une connotation nationale vu leur importance.

La politique de municipalisation du sport s'est beaucoup développée à la suite de la décentralisation qui a été effective depuis plus d'un demi siècle et que cette politique de municipalisation du sport est effectivement liée à la démocratie.

Aujourd'hui, dans nos différents pays, nous venons d'amorcer ce processus de démocratisation et évoluons par tâtonnement, ce, en rapport avec les contraintes de la conjoncture économique et aux mesures d'ajustement structurel imposées par la Banque Mondiale et le Fonds Monétaire internationale (F.M.I.)

C'est pourquoi, nous devons conjuguer nos efforts, afin de permettre à nos gouvernants de suivre des voies susceptibles d'améliorer les conditions de vie sociale à travers le sport, dans la réalisation des infrastructures sportives nationales et de proximité.

**CHAPITRE VI : QUELQUES  
EXEMPLES DE CLASSIFICATION  
D'INFRASTRUCTURES SPORTIVES  
A TRAVERS LE MONDE**

Dans certains pays, il y a une classification unique et dans d'autres, il y en a plusieurs.

## **VI. 1. EN REPUBLIQUE DE TUNISIE**

En 1979 il y avait une classification unique qui distinguait deux types :

- un type étatique correspondant au complexe dénommé « cité nationale sportive El Mensah » (comprenant un stade de football, un stade de rugby, un stade d'athlétisme, une piscine et une salle couverte) et érigé en établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) ;
- un type municipal disséminé à travers le territoire et géré au niveau de chaque commune par un service municipal des sports.

## **VI. 2. EN REPUBLIQUE FRANÇAISE**

Il y a plusieurs modes de classification.

### ***VI. 2. 1. Classification du CNOSEF***

Elle est présentée par le guide du dirigeant de club qui distingue :

- les équipements sportifs liés à l'habitat ;
- les aménagements de jeux et loisirs liés à l'habitat ;
- les équipements sportifs particuliers ;
- les aménagements pour les activités de plein air ;
- les équipements socio-éducatifs liés à l'habitat (à usage partiellement sportif).

Dans cette approche, l'on note que l'élément fondamental est la relation avec l'habitat.

### ***VI. 2. 2. Classification du Ministère de l'intérieur et de la Décentralisation***

L'arrêté du 06 Janvier 1983, portant approbation de disposition comptant et modifiant le règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public, distingue les terrains de sport, les stades, les pistes de patinage, les piscines, les arènes et les hippodromes.

Ces différents éléments sont ensuite subdivisés en deux types :

- les établissements de plein air ;
- les établissements à structure gonflable.

On distingue dans chaque type quatorze sous-groupes différenciés par la combinaison des critères de capacité, du type de construction, des voies de dégagement, des aménagements et du mode de réalisation des installations électriques.

L'autorité administrative a recouru donc à plusieurs critères pour atteindre ses objectifs de distinction qui ne sont pas prioritairement ceux du mouvement sportif ou du Ministère chargé de Sport.

### ***VI. 2. 3. Classification de la Fédération Française d'Athlétisme (FFA)***

Selon le moniteur des travaux publics et du bâtiment, la F.F.A. classifie les types de stades par combinaison de sept (07) données :

- le nombre de couloirs ;
- la nature des pistes et des zones d'élan (saut, javelot) ;
- la longueur de la ligne droite ;
- la piste de steeple ;
- les sauts ;
- les lancers ;
- les installations annexes complémentaires.

Par le biais de ces indicateurs, l'athlétisme français distingue :

- le stade international ;
- le stade national A ;
- le stade national B ;
- le stade de première catégorie A ;
- le stade de première catégorie B ;
- le stade de deuxième catégorie A ;
- le stade de deuxième catégorie B.

### ***VI. 2. 4. Classification de la Fédération Française de Football (FFF)***

Le Football Français procède à l'homologation de ses terrains de compétition à partir de quatre (04) critères :

- les dimensions du tracé de jeu,
- les zones de dégagement obligatoire,
- les dimensions de l'aire de jeu,
- la nature et la pente maximale du terrain.

C'est ainsi qu'on distingue trois (03) types de terrains de compétition :

- **catégorie A** : 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> division, Coupe de France à partir des 16<sup>ème</sup> de finale et rencontres internationales (105m x 68m sans tolérance) ;



- **catégorie B** : club du C.F.A.<sup>3</sup>, division d'honneur, des ligues régionales (minimum 100mx65m) ;
- **catégorie C** : club de séries inférieures (minimum 100m x 60m).

A ces critères de classification, la F.F.F. ajoute d'autres conditions d'homologation relatives aux aménagements complémentaires indispensables : l'accès, l'entourage de la surface du jeu, les vestiaires, l'infirmierie etc.

Dans le cas français et tunisien, la classification est consacrée au plan juridique et s'impose donc à tous. Il n'en est pas de même pour le Sénégal où il n'y a aucune distinction sur le réseau infrastructurel sportif.

Le vide a été plusieurs fois constaté et déploré ; divers organes ont eu à proposer des esquisses qui ont été sans effet, suite à l'inertie des pouvoirs publics.

### **VI. 3. ESQUISSES ET CRITERES DE CLASSIFICATION AU SENEGAL**

A l'occasion des Etats généraux du Football de 1987, l'amicale des Inspecteurs de l'Education populaire de la jeunesse et des Sports distinguait 14 stades régionaux et des stades départementaux.

#### ***VI. 3. 1. Les stades nationaux***

##### **A DAKAR**

- Demba DIOP : 15.000 places, coût estimé à 650 millions en 1963
- Iba Mar DIOP ; 7.000 places, coût de la réfection 390 millions en 1973
- Amitié 60.000 places coût élevé à 12 milliards en 1984.

#### ***VI. 3. 2. Les Stades régionaux***

- Stade Me Babakassé Séyi de Saint Louis : 1.500 places réfectionné en 1985 pour 40 millions
- Stade Alboury NDIAYE de Louga : 1.000 places, coût de construction 550 millions en 1984
- Stade Aline Siteo DIATTA de Ziguinchor : 1.500 places ; 600 millions en 1985
- Stade Ely Manel FALL de Diourbel : 1.000places, coût 350 millions en 1976
- Stade Lat Dior de Thiès : 5.000 places, coût 900 millions en 1979
- Stade Lamine GUEYE : 1.000 places, coût 230 millions en 1974

<sup>3</sup> CFA : Championnat de France Amateur

La faiblesse de cette proposition tient au fait qu'elle est limitée au Football ; il s'y ajoute que la désignation « stades nationaux » et « stades régionaux » ne recouvre pas une signification admise par tous et consacrée au plan juridique.

On retiendra toutefois que le territoire concerné par l'infrastructure pourrait être un critère de classification à condition que les concepts soient définis au départ.

Une remarque similaire s'impose quant à la différenciation opérée par le Représentant de la DAGE aux Journées Pédagogiques Nationales de l'Education Physique (4-5 Juillet 1991).

Selon celui-ci en effet, il existe une stratégie d'équipement constant en :

- la création de stades nationaux
- la création de stades régionaux
- la création de stades départementaux.

A travers cette stratégie on constate un souci de graduation de l'échelle des infrastructures que l'on peut percevoir à travers la répartition des crédits dégagés pour l'entretien des installations sportives.

A yellow scroll graphic with a black outline, featuring a vertical strip on the left side and a small circular detail at the top right corner. The text is centered on the scroll.

## **CHAPITRE VII: PROPOSITIONS**

De nos jours le sport s'inscrit parmi les loisirs des peuples en tant qu'élément inséparable de l'éducation, de la culture, des loisirs et du développement scientifique technique, économique, présent et à venir. C'est un phénomène majeur qui mérite une attention particulière.

Sachant que la formation est un processus d'acquisition de la connaissance, d'habiletés, de techniques nouvelles, nécessaires à l'opérationnalité des individus, elle favorise l'encadrement de toute autre activité sportive ainsi que la compétitivité et l'excellence qui semblent plus qu'indispensables pour le perfectionnement des encadreurs.

## VII. 1. FORMATION ET ENCADREMENT

<b>Etat</b>	<b>Collectivités locales</b>	<b>Secteur privé</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Recruter des agents pour la formation et l'encadrement ;</li> <li>- aménager des aires de jeu à usage multiple en milieu rural et urbain ;</li> <li>- doter chaque région d'un complexe moderne ;</li> <li>- construire des stades nationaux à Lomé et à Sokodé ;</li> <li>- construire un stade olympique à Lomé ;</li> <li>- construire une piscine olympique à Lomé ;</li> <li>- construire une arène de lutte à Lomé et dans les 5 régions du Togo</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Doter les associations sportives des espaces pour l'implantation des installations sportives ;</li> <li>- appuyer l'Etat dans la construction des installations modestes ;</li> <li>- recycler les directeurs des stades</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Envoyer les jeunes pour l'encadrement des clubs ;</li> <li>- Décentraliser les compétences ;</li> <li>- Responsabiliser la population à la gestion de leurs propres affaires</li> </ul>

Dans le cadre de la formation et de l'encadrement, le détachement des cadres supérieurs du Ministère des Sports et des Loisirs dans les mairies centrales seraient souhaitable pour l'administration, la gestion, le contrôle des activités physiques, sportives et socio-éducatives au sein de l'institution.

## ADMINISTRATION, GESTION ET MAINTENANCE DES INFRASTRUCTURES SPORTIVES

<b>Etat</b>	<b>Collectivités locales</b>	<b>Secteur privé</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Procéder à une catégorisation des stades ;</li> <li>- élaborer les statuts et règlements adaptés pour chaque stade ;</li> <li>- définir le profil des directeurs des stades ;</li> <li>- instituer une cellule de réflexion entre le ministère des sports et des loisirs, le ministère de l'économie et le ministère du plan ;</li> <li>- établir un calendrier d'utilisation des stades pour éviter leurs abus ;</li> <li>- régler les prix d'accès à ces installations ;</li> <li>- programmer les fêtes nationales dans les régions et à l'occasion que l'Etat construise les infrastructures sportives de base</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Fournir les agents de gardiennage des stades ;</li> <li>- fournir l'électricité et l'eau potable dans les stades ;</li> <li>- assurer la sécurité des stades par la police ou les gardiens de préfecture ;</li> <li>- sensibiliser la population sur la vie des installations pour éviter la dégradation des stades lors des manifestations</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- mener des campagnes de sensibilisation en direction des associations sportives et autres ;</li> <li>- arranger et consolider les pourtours des stades, les aires de jeu pour épargner la dégradation de la pelouse</li> </ul>

La création de nouvelles filières à l'INJS de Lomé avec des objectifs et des contenus de formation axés sur la création, la gestion et la maintenance des infrastructures sportives et socio-éducatives.

### **VII. 2. FINANCEMENT DES INFRASTRUCTURES**

Dans le cadre du financement du sport, l'Etat a le devoir d'allouer des fonds nécessaires à la Direction des Infrastructures de l'Equipe Sportif Socio-éducatifs et des Loisirs (DIESSEL) qui est un service technique, en fonction des orientations de la politique sportive pour la réalisation de nouvelles installations sportives.

L'Etat doit veiller sur l'utilisation des fonds alloués au sport.

En somme, l'implication des collectivités locales et des associations privées dans le financement de l'implantation des infrastructures sportives est indispensable.

La rationalisation des moyens mis à la disposition du service technique pour la réalisation de ce chantier et pour un meilleur équilibre entre le Football et les autres disciplines sportives doit obéir à une planification établie équitablement.

Un contrôle efficace et permanent dans la gestion des fonds doit être rigoureux.

### **VII. 3. STADES REGIONAUX**

Les Stades de Tsevié, d'Atakpamé, de Kara et de Dapaong doivent être réalisés. Dans cette perspective, les services compétents du Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan (Direction de la Coopération économique et technique, notamment) doivent être sensibilisés pour la promotion du Sport au Togo.

- Toutes nouvelles constructions d'établissements d'éducation d'enseignement ou de formation doivent comporter des équipements et installations sportives indispensables à l'enseignement de l'éducation physique et sportive.
- Le Ministère chargé des sports veille à l'entretien et à la gestion des installations sportives publiques.

### **VII. 4. ASPECT INSTITUTIONNEL ET ADMINISTRATIF**

- Procéder à une catégorisation des stades après avoir bien défini des critères fonctionnels ;
- Elaborer des statuts pour les stades et Directeurs des stades ;
- Asseoir un programme de formation et de recyclage pour les Directeurs des stades et introduire dans leur cursus de formation un module de gestion et de maintenance des installations sportives ;
- Elaborer un règlement intérieur adapté à chaque stade et les mettre en application ;
- Définir le profil du Directeur de stade.

## **VII. 5. SCHEMA OPERATIONNEL DE GESTION ET DE MAINTENANCE**

Il s'agit de l'importante question de moyens humains, matériels et financiers et des procédures à mettre en œuvre pour une bonne gestion des installations sportives. C'est pourquoi nous suggérons les points suivants :

- instituer une cellule de réflexion entre le Ministère des Sports et des Loisirs et le Ministère de l'Economie des Finances et du Plan pour mobiliser des fonds ;
- créer des caisses d'avance pour les stades en adéquation avec la classification ;
- mettre les municipalités à contribution pour le gardiennage, l'électrification et l'alimentation en eau des stades ;
- assurer la sécurité des stades par la police ou les gardiens de préfecture ;
- sensibiliser la population sur la vie des installations pour éviter la dégradation des stades lors des manifestations ;
- trouver des ressources extrabudgétaires par la création des associations pour la promotion des stades (APPS) avec l'appui du Loto sport et la Loterie Nationale Togolaise etc. ;
- faire assurer la gestion et la maintenance des installations sportives scolaires par le Ministère de l'Education Nationale.

## **VII. 6. CADRE D'UTILISATION DES STADES**

L'utilisation abusive des installations sportives est souvent une des causes de dégradation qu'il faut absolument combattre.

Alors, pour le maintien de la bonne gestion des stades, il faut surtout :

- mener des campagnes de sensibilisation en direction d'abord, de la population et ensuite des associations sportives et autres ;
- arranger et consolider les alentours des stades, des aires de jeux à utiliser pour épargner la dégradation des pelouses ;
- établir un calendrier d'utilisation des stades pour éviter les abus mais les utiliser uniquement à des fins sportives et donner plus de précision sur les autres activités qui peuvent être organisées en leur sein ;

- utiliser ces installations sportives publiques doit être payée, sinon mise en location dans l'organisation des activités socio-éducatives et des activités culturelles etc. ;
- programmer des fêtes nationales dans les régions, et à cette occasion, l'Etat a le devoir de cibler certaines réalisations telles que les infrastructures sportives, routières et immobilières ;
- construire des Inspections et Directions Régionales dans chaque région et qui vont servir de lieu d'habitation aux Inspecteurs et aux Directeurs.

## **VII. 7. SPORT SCOLAIRE ET UNIVERSITAIRE**

Nous souhaitons que l'Etat fasse un effort pour rénover les installations déjà existantes et doter de structures sportives les établissements qui n'en disposent pas du tout.

Nous souhaitons également que le Ministère des Sports et des Loisirs et le Secrétariat d'Etat auprès du Premier Ministre chargé de la Jeunesse et de l'Emploi des Jeunes :

- sensibilisent les Collectivités locales, le Ministre de l'Economie et des Finances, la Direction de la Coopération Economique et les ONG pour la promotion du Sport dans les établissements scolaires et universitaires ;
- implantent les installations sportives ;
- dotent les établissements du matériel sportif (ballon de Foot, ballon de Hand, de Basket et de Volley et créent des pistes d'athlétisme sommaires autour des terrains de Football ;
- clôturent ces installations pour qu'elles ne deviennent pas des lieux d'aisance pour certaines personnes ;
- offrent une meilleure condition d'hygiène et de sécurité aux sportifs et d'autre part permettent aux Inspecteurs des Sports et des Loisirs de faire vendre les tickets lors des matches du Championnat scolaire qui constituerait des frais d'entretien des stades, surtout à Lomé ;
- dotent l'Université de Kara d'installations sportives adéquates, réaménagent les infrastructures existantes à l'Université de Lomé ;
- enfin, construisent un gymnase à Lomé et dans les cinq régions du Togo.



Pour les manifestations organisées dans le cadre des installations appartenant à l'Etat et aux Collectivités Publiques, effectuer le prélèvement de 15% sur les recettes brutes de toute manifestation sportive ou d'éducation populaire.

Pour les manifestations organisées en dehors des installations appartenant à l'Etat ou aux Collectivités locales, effectuer le prélèvement de 10% sur les recettes brutes de toute manifestation sportive ou d'éducation populaire organisée par des personnes physiques ou morales non inscrites au registre de commerce.

S'agissant des dépenses, elles doivent tenir compte des réparations d'entretien directement liés à l'organisation des manifestations sportives et d'éducation populaire.

## **VII. 8. RESSOURCES HUMAINES**

S'agissant du personnel d'encadrement, il faut distinguer :

- le personnel administratif : Inspecteurs, Professeurs, Professeurs - Adjoints, Maîtres d'Education Physique et Sportive ;
- le personnel sportif et d'organisation : Entraîneurs, Professeurs et Maîtres d'EPS ;
- le personnel d'animation : Conseillers d'Education Socio-Educative, animateurs professionnels ;
- le personnel technique : Technicien supérieur d'électricité, d'hydraulique, d'électronique, de télécommunication, des espaces verts ;
- le personnel financier et comptable.

# CONCLUSION

Dans la lutte pour leur survie et leur formation physique, spirituelle ou religieuse, intellectuelle et morale, les hommes ont, à travers tous les âges et partout, utilisé les activités physiques. Au désir inné de l'homme de comparer, dans tous les actes de sa vie, ses possibilités avec celles d'autrui et même avec lui-même, est née la notion de compétition dans les pratiques des activités physiques.

L'idée ou le caractère distrayant de ces activités résulte de leur aspect attrayant, plaisant et surtout amusant, permettant à l'homme de s'éloigner quelque peu des problèmes qui l'assaillent. De l'idée des compétitions et d'émulation, est née la réglementation dans la pratique des activités physiques et sportives.

Devenu aujourd'hui moderne et servant à l'éducation et à la formation des jeunes, le sport a plus que jamais été exigeant quand aux conditions indispensables pour sa pratique efficace. Nous savons que la pratique sportive dans notre pays est, comme dans les autres pays africains, l'occasion de déclaration dynamique et enthousiaste. Alors, avec la crise économique généralisée, les pouvoirs publics sont le plus souvent dans l'incapacité de fournir un financement pour la construction des infrastructures sportives.

Aussi, avons-nous proposé des solutions en vue de faire face aux problèmes majeurs identifiés ci-dessus.

Mais, avant de terminer, nous rappelons la place importante des infrastructures dans le développement du sport. En effet, ce sont les stades qui permettent la pratique de masse ou de haute compétition. Ce sont également les stades, bien fonctionnels et bien gérés, qui permettent, entre autres, de faire des recettes substantielles et d'avoir un sponsoring efficace.

Voilà donc, autant de raisons qui militent en leur faveur et qui a amené un grand dirigeant du Mouvement sportif international à dire un jour : « L'état des infrastructures sportives dans un pays reflète, fidèlement, très souvent, la qualité de l'organisation et le niveau de développement des sports ».

# BIBLIOGRAPHIE

Dictionnaire Petit LAROUSSE Illustré, 1986.

**C.N.O.S.F.** : *Guide du Dirigeant de Club* ; Recueil du « CNOSF – INFO » Paris, 1987.

**CHAZAUD, J** : *Le Sport et sa Gestion* ; 1983, Ed Vigot, Paris

**Ministère du Plan du Togo**: *Plan de développement économique et social*, 1981 – 1978.

**UNESCO/GEPS** : *Déclaration d'OTTAWA sur la Coopération intergouvernementale dans le domaine du Sport*

**F.I.F.A.** : *Recommandations Techniques et exigences pour la Construction ou la modernisation des installations Sportives*, Switzerland, 1995.

**COULIBALY, G.**, Expert sportif (Sénégal) : *Problématique en Afrique des infrastructures sportives*, Sénégal, 2010.

**Convention Internationale du Sport en Afrique (CISA)**, Alexandrie, Egypte, du 12 au 14 Février 2009.